



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-046-2022-05

PUBLIÉ LE 24 MAI 2022

Sommaire

**Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de
l'aménagement et des transports d'Île-de-France / service Planification et
Police de l'eau**

IDF-2022-02-25-00035 - Arrêté modificatif de l'arrêté préfectoral du 26
janvier 2021 de composition partielle et de nomination au sein du Comité
de bassin Seine-Normandie (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

IDF-2022-02-25-00035

Arrêté modificatif de l'arrêté préfectoral du 26 janvier 2021 de composition partielle et de nomination au sein du Comité de bassin Seine-Normandie

ARRÊTÉ N°

portant modification de l'arrêté n°IDF-2021-01-26-002 du 26 janvier 2021 de composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN SEINE NORMANDIE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-8, D. 213-17 et suivants ;

VU la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages notamment son article 34 ;

VU la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique et notamment son article 134 ;

VU le décret n°2020-1062 du 17 août 2020 relatif à la composition des comités de bassin ;

VU le décret en Conseil des ministres du 22 juillet 2020 portant nomination du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris (hors classe) - M. Marc GUILLAUME ;

VU l'arrêté n°IDF-2021-01-26-002 du 26 janvier 2021 de composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie modifié par l'arrêté n° IDF-2021-05-18-00007 du 18 mai 2021, par l'arrêté n°IDF-2021-09-16-00008 du 16 septembre 2021, par l'arrêté n°IDF-2021-09-29-00006 du 29 septembre 2021 et par l'arrêté n°IDF 2021-11-17-0019 du 17 novembre 2021;

VU l'arrêté n°IDF-2021-02-02-004 du 2 février 2021 complétant l'arrêté de composition partielle et nomination au sein du comité de bassin Seine-Normandie ;

VU la délibération du 23 novembre 2021 du conseil régional des Hauts-de-France ;

VU les propositions complémentaires des représentants de l'industrie adressée au Préfet coordonnateur de bassin le 9 février 2022 ;

Vu les propositions complémentaires des associations CNAFAL et LPO adressées au Préfet coordonnateur de bassin le 14 février 2022 et le 12 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que suite à la réception de ces propositions, une modification de l'arrêté préfectoral de composition du comité de bassin Seine-Normandie est nécessaire ;

Sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France et de la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;

ARRÊTE

Article 1 : A l'article 2 de l'arrêté du 26 janvier 2021, le tableau des représentants des régions est complété par **Mme Bernadette VANNOBEL** au titre de la Région des Hauts-de-France qui remplace M. Guy HARLE d'OPHOVE.

Article 2 : L'article 3 de l'arrêté du 26 janvier 2021, nommant les représentants des usagers non-économiques est modifié et complété comme suit :

- au titre des représentants des associations agréées de protection de la nature

M. Denis LAURENT remplace M. Christophe HERVE

- au titre des représentants des associations agréées de défense des consommateurs

Mme Karine LETANG remplace Mme. Sylvie MOREL

M. Olivier GRIOCHE

Conseil National des Associations Familiales Laiques

Article 3 : L'article 4 de l'arrêté du 26 janvier 2021, nommant les représentants des usagers économiques est modifié comme suit :

- au titre des représentants de l'industrie

Mme Christine JOURNET remplace Mme Bénédicte CHEVALIER

Mme Christine DUBOSCLARD remplace Mme Elisabeth DOYELLE

Article 4 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°IDF-2021-01-26-002 du 26 janvier 2021 modifié demeurent inchangées.

Article 5 : Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet coordonnateur de bassin, la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, déléguée de bassin et la directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Article 6 : Le présent arrêté prendra effet à sa date de signature.

Fait à Paris, le 25 février 2022

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris

Signé

Marc GUILLAUME